

Office fédéral du développement territorial ARE
Section Politique des transports
3003 Berne

Zurich, le 1 avril 2009

**Procédure de consultation:
Arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011 - 2014 du programme en
faveur du trafic d'agglomération**

Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

La Fédération Infra est l'organisation des constructeurs suisses d'infrastructure et représente à ce titre les intérêts de quelque 250 entreprises membres. Nous vous remercions de la possibilité qui nous est donnée de prendre position sur l'Arrêté fédéral proposé concernant l'étape de financement 2011 – 2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération.

Avec la mise en vigueur de la Loi sur le fonds d'infrastructure (LFIInfr), l'Assemblée fédérale a débloqué 2,559 milliards de francs pour des projets urgents et prêts à être construits, servant à l'amélioration des infrastructures de transports dans des villes et agglomérations (art. 3 et 4 de l'Arrêté fédéral du 4 octobre 2006 sur le crédit d'ensemble pour le fonds d'infrastructure). La condition du cofinancement par la Confédération de projets d'agglomération voulait que la phase de mise en oeuvre de ces projets commence jusqu'à la fin de 2008 (art. 7, LFIInfr). Les travaux de construction ont pu débuter en 2008 pour de nombreux projets importants

d'agglomération. Ceci démontre que la LFIInfr a déployé des effets positifs sur la réalisation de projets d'agglomération prêts à être construits.

En revanche, les perspectives concernant les ressources financières à disposition de la Confédération sont moins réjouissantes pour les autres programmes d'agglomération. Bien que l'étape de financement 2001 – 2014 prévoie un soutien des projets considérés comme pertinents à partir du 1^{er} janvier 2011, leur financement ne pourra débuter, du fait de la situation du fonds d'infrastructure, qu'après l'achèvement des projets urgents, donc à partir de 2015. Dans le rapport pour la consultation, il est signalé au ch. 1.2.7.1 (Rapport entre le fonds d'infrastructure et le financement des projets d'agglomération) que les agglomérations peuvent lancer des chantiers avant 2015, pour autant qu'elles prennent elles-mêmes en charge le préfinancement y compris les charges d'intérêts pour les sommes avancées. Même si cela représente une possibilité attrayante pour la Confédération de déclencher des mesures concrètes contre la surcharge de trafic dans les agglomérations, la Fédération Infra est clairement d'avis que les préfinancements devraient constituer non pas la règle, mais bien l'exception. Le fédéralisme et le principe de la subsidiarité attribuent des tâches, compétences et responsabilités claires à la Confédération, aux cantons et aux communes, qu'il s'agit également de financer par échelon fonctionnel. Des avances financières systématiques par certains cantons se heurtent à ce principe. Il convient d'éviter que les cantons ne puissent à moyen terme plus subvenir à leurs tâches dans l'aménagement et l'entretien des infrastructures de transport cantonales. Le système global des transports ne fonctionne que si tous les cercles impliqués satisfont à leurs obligations.

Pour récapituler, nous prenons position comme suit sur l'Arrêté fédéral proposé:

- 1. La Fédération Infra soutient l'Arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011 - 2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération, afin de ne pas galvauder du temps dans la planification et la réalisation des projets proposés dans le rapport pour la consultation. Elle signale toutefois que les ressources financières disponibles dans le fonds d'infrastructure ne suffiront pas pour les projets d'aménagement existants. Les préfinancements de parts fédérales par les cantons ne devraient pas devenir la règle.**
- 2. La Fédération Infra demande à la Confédération d'élaborer pour les étapes de financement ultérieures (2015 – 2018 et ss) des solutions de financement fiables pour le programme en faveur du trafic d'agglomération, conformes aux tâches de la Confédération et renonçant à des avances financières des cantons.**

Nous vous remercions d'un examen bienveillant de nos requêtes et de tenir compte de notre prise de position. Nous restons à votre entière disposition pour toute question.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Fédération Infra

CN Urs Hany
Membre du comité

Dr Benedikt Koch
Directeur

Copie à: Société suisse des entrepreneurs SSE, Zurich
constructionsuisse, Zurich
routesuisse – Fédération routière suisse FRS, Berne
TCS, Berne
economiesuisse, Zurich
Conférence suisse des Directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire
et de la protection de l'environnement DTAP, Zurich